



## Compte-Rendu du Conseil Municipal

### Séance du 3 novembre 2014

### à 20h30

**Présidence de Monsieur Cyril PELLELAT, Maire.**

**Madame Christine ROSSAT** a été nommée secrétaire de séance.

**Présents** : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, COURIOL Patricia, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane, PELLELAT Cyril, RENOULET Elodie, ROSSAT Christine, MAYORAZ Régine, DONCHE Marielle, VIAL Jean-Claude.

**Absent excusé** : THABUIS Bruno

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27.10.2014.

**Nombre de conseillers** : 15 Quorum : 8 Présents : 14.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Maire informe les conseillers des dernières décisions prises, à savoir le lancement d'une consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre de l'aménagement et l'exploitation de la future micro-crèche.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

#### **2014-11-01 URBANISME- Délibération modificative de révision du PLU, annulant et remplaçant la délibération du 26 juin 2013.**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite à un recours pour excès de pouvoir, le tribunal administratif de Grenoble, par un jugement du 12 décembre 2013, a annulé la délibération du conseil municipal en date du 14 juin 2011 approuvant le PLU en tant qu'elle classe en zone N les parcelles cadastrées section A sous les numéros 1956, 1957 et 1958.

Il précise qu'il a été décidé de faire Appel de ce jugement dans une requête datée du 21 janvier 2014 devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, mais que la procédure est loin d'être terminée.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a prescrit le 25 juin 2013 la révision du PLU, et que l'assemblée a débattu sur le nouveau PADD lors de la session du 3 décembre 2013.

Considérant que suite au jugement annulant partiellement le PLU, les parcelles A 1956, 1957 et 1958 n'en dépendent plus mais répondent uniquement au Règlement National d'Urbanisme. Afin qu'elles soient prises en compte dans le futur PLU traitant de l'ensemble du territoire communal, il convient par conséquent de modifier les termes de la délibération du 25 juin 2013 afin qu'elle prescrive la révision du PLU sur l'ensemble du territoire à l'exception des parcelles cadastrées A 1956, 1957 et 1958 pour lesquelles la délibération doit prescrire l'élaboration d'un PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité,

- **DE PRESCRIRE** la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal, excepté les parcelles cadastrées A 1956, 1957 et 1958 ;
- **DE PRESCRIRE** l'élaboration du PLU pour les parcelles cadastrées A 1956, 1957 et 1958 ;
- **DE POURSUIVRE** l'avancement de la procédure actuellement en cours ;
- **DE MAINTENIR** toutes les autres décisions énoncées dans la délibération du 25 juin 2013, concernant les objectifs poursuivis, les modalités de concertation, les autorisations de signature données à monsieur le Maire, et les demandes de dotation ;
- **DE DIRE** que la présente délibération sera notifiée à toutes les personnes listées sur la délibération du 25 juin 2013, et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.

## 2014-11-02 FONCIER - Acquisition des parcelles B 1475, B 1476, B 1477 en vue de l'élargissement de la route de Pont-Notre-Dame

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité

- **Decide** d'acquérir les parcelles suivantes aux prix de :
  - 1440 euros à Monsieur Ducret Christophe ;
  - 2320 euros à Monsieur Ducret Serge ;

<i>Propriétaires</i>	<i>Parcelles</i>	<i>Superficies m<sup>2</sup></i>
Les consorts Ducret	B 1475	23
	B 1476	6
	B 1477	18

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document s'y rapportant ;
- **Décide** de confier la rédaction de l'acte authentique à Maître Achard, Notaire à Reignier ;
- **Dit** que les frais de Notaire et de Géomètre seront à la charge de la Commune.

## 2014-11-03 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre),

- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-2015 dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et mise en accessibilité du bâtiment Jules Ferry

L'échéancier de réalisation de ce projet serait le suivant :

- Signature des marchés de travaux : MARS 2014
- Démarrage du chantier : AVRIL 2015
- Date d'achèvement de l'opération : JUIN 2016

## 2014-11-04 SUBVENTION - Attribution des subventions 2015, annule et remplace la délibération du 7 octobre 2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°2014-10-7 du 7 octobre 2014
- **ACCEPTE** la demande de subvention de l'Ecole à hauteur de 4050 euros pour le séjour à Piriac-Sur-Mer.

### Informations diverses :

Le Maire informe les élus de sa démission du mandat de Vice-Président au Bureau Communautaire de la Communauté de communes Arve et Salève, et de son remplacement par Mme Elodie RENOULET qui devra être élue par les autres membres du Bureau. Il reste cependant membre de l'Assemblée Générale.

**- Commission Travaux :** Monsieur le Maire fait part aux élus de la prochaine Commission Travaux qui aura lieu le 13 novembre concernant la réhabilitation du bâtiment Jules Ferry. Il sera notamment proposé de revoir les dépenses en termes d'aménagement extérieur afin de réduire le montant final de l'opération.

Il soumet également au Conseil son souhait de travailler ensemble sur plusieurs projets comme celui de l'avenir de l'Auberge d'Arthaz, sa rénovation et sa future exploitation. Ainsi que la question de savoir quel type de service pourra être mis en place sur le terrain à côté de la Station de Lavage.

- Monsieur Alain CIABATTINI, évoque à son tour la nécessité de réaliser des travaux de remise aux normes au sein d'autres bâtiments communaux, tels que l'Epicerie et le Presbytère. La priorité sera donnée au projet de rénovation de l'Auberge.

**- Commission Salle Communale :** Monsieur le Maire et Madame Régine MAYORAZ font part au Conseil de dysfonctionnement concernant l'entretien de la Salle Communale par le Gardien, ainsi que sur l'inventaire des couverts et du mobilier. Le Maire prendra les mesures nécessaires pour rétablir le bon entretien de la salle.

- **Commission urbanisme** : Monsieur Laurent GROS fait un point sur les certificats d'urbanisme, déclarations de travaux et permis de construire en cours.

Monsieur Laurent GROS rappelle la convocation de la commission le jeudi 13 novembre à 20h30

Pour finir, le Conseil fixe la date du prochain Conseil au lundi 1<sup>er</sup> décembre à 20h30, et demande aux élus de venir à 19h30 afin que Mme Caron vienne présenter le projet de Plan local d'Habitat.

